

# Grotesque !

ÉCRIT PAR PIERRE-EDOUARD PICORD

*11 novembre 2016*

Grotesque. C'est ainsi qu'il faut qualifier le numéro d'équilibriste engoncé auquel s'est livrée Colette Koury sur Canal 10. Devant un interlocuteur qui n'en pouvait mais, la future ex-présidente de la Chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe (CCI-IG), avec une outrecuidance et un aplomb à faire frémir le plus fieffé des imposteurs a proféré pendant une heure mensonges éhontés et insultes abjectes. Madame, vous mentez furieusement : je ne me suis jamais positionné pour remplacer Jacques Garetta au poste de directeur général de la CCI. L'idée de vous faire bénéficier de mes services ne m'a jamais effleuré l'esprit. Vous devrez donc étayer vos élucubrations en, en apportant la preuve. Permettez que je vous dise combien je ne crois pas qu'un homme libre et sain d'esprit puisse jamais vouloir volontairement se jeter sous les fourches caudines de votre tyrannie. Quant à la haine supposée que je vouerai à votre famille, je vous rassure, mon métier peut m'amener à révéler sans détour des faits. Mes éditoriaux peuvent s'avérer cinglants. Mais je me garde toujours de nourrir une quelconque acrimonie envers quiconque. D'ailleurs, je " déteste " tant et si bien votre famille que Le Courrier de Guadeloupe que vous avez cru bon de devoir insulter est le seul média local qui ait relaté et révélé la mise en examen de Jean-Paul Dubreuil, actuel PDG d'Air Caraïbes, dans la transaction de cette compagnie aérienne où il est opposé à votre fils et votre mari. Votre mari qui d'ailleurs s'était félicité de la tenue de ce dossier...

Le reste de la prestation de Colette Koury est proprement ahurissant. Sans rire, la Chambre de commerce ne connaît comme prestataire que l'agence de voyage de son fils Éric Koury parce qu'entre parents elle peut plus facilement lui manger la laine sur le dos. Colette Koury saigne à blanc sa famille au profit de la CCI. Ce n'est franchement pas bien ! Il est temps de lui dire que la Chambre n'a pas besoin d'un tel sacrifice et qu'il est temps qu'elle cesse de martyriser ainsi ses proches. Plus sérieusement, Colette Koury prend les Guadeloupéens pour des demeurés. Depuis quand

l'évaluation d'une prestation, en l'occurrence celle des voyages, est-elle jugée à l'aune des bénéficiaires - 8 000 euros selon la présidente de la Chambre - lorsqu'ils produisent des encours de 60 000 euros par mois ? La loi prescrit la passation d'un marché à partir de 25 000 euros. C'est la règle. Mais elle ne concerne pas Colette Koury.

La convention passée avec son frère avocat tient du même principe. Choisir un avocat est une affaire de confiance. Nul doute. De surcroît il est le moins cher et plus surtout le plus compétent. Obligation absolue d'y croire. C'est Colette qui le dit. La présidente sans le faire exprès nous apprend que les procès étaient devenus très nombreux, donc l'enveloppe substantielle. En pareil cas, plus que tout, c'est la confiance qui l'a guidée. Sauf que tout n'est pas permis. Il y a des règles, des lois qui régissent l'utilisation de l'argent public lorsqu'on en est l'ordonnateur, et qui interdisent en particulier d'en faire profiter ses parents. Enfreindre cette règle débouche sur un conflit d'intérêt. Colette Koury a déjà été condamnée dans une affaire de cette nature pour avoir embauché sa nièce. Elle connaît fort bien l'interdiction. D'ailleurs elle ne conteste pas son penchant naturel à faire travailler ses proches. Au contraire. Elle confirme. Seulement, de son point de vue, la loi ne s'applique pas à la présidente de la CCI. Et qu'en pense la justice ? Enfin le couplet de la famille surabondante avec des ramifications partout en Guadeloupe si bien qu'à chaque fois que Colette Koury sollicite un prestataire elle tombe sur un parent, est un morceau choisi. Un grand moment de télévision bô kaz.